

Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022

Remplace la version: 07.01.2020

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

SURFYNOL® SE-F

Désignation chimique:

Acetylenic diol in solvent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Utilisation industrielle

Usages déconseillés: Aucuns connus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH

Rellinghauser Str. 1-11

45128 Essen Germany

Téléphone : +49 201 173 01 Télécopie: : +49 201 173 3000

E-mail : productsafety-cs@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232

+49 2365 49 4423 (Fax)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Catégorie 1 Lésions oculaires graves H318: Provoque de graves lésions des yeux. Sensibilisateur de la peau Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, l'environnement aquatique entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: α, α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -

hydroxypoly(oxyethylene)]



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

Mentions d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H317: Peut provoguer une allergie cutanée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

Prévention: P261: Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des veux/du visage.

Intervention: P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

2.3 Autres dangers Aucuns connus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux

de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Désignation chimique:

Acetylenic diol in solvent

3.2 Mélanges

Désignation	Concentration	N° CAS	N°CE	N°	facteurs M:	Notes
chimique				d'enregistrem		
				ent REACH		



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

α,α'-(1,4- Dimethyl-1,4- diisobutylbut- 2-yne-1,4- diyl)bis[ω- hydroxypoly(o	50 - <100%	9014-85-1	500-022-5	01- 2119954393- 33	Aucune information disponible.	
xyethylene)]						

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
α,α'-(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω-	Classification: Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 3: H412;	Aucune informati on
hydroxypoly(oxyethylene)]	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	disponibl e.
	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 6.370 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 20 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des premiers soins requis

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Inhalation: Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises

Contact avec la Peau: En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. En cas

de troubles: Prévoir des soins médicaux.

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de

troubles: Prévoir des soins médicaux.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Risque de lésions oculaires graves.

Dangers: Aucune information disponible.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Traiter les symptômes.

[#] Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

^{##} Cette substance est répertoriée comme SVHC.



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive,

pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: - dioxyde et monoxyde de carbone Dans certains cas d'incendie, la

présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas

exclue.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre

l'incendie:

Aucune mesure particulière.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

feu:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Porter un appareil d'assistance respiratoire autonome et un vêtement de protection adapté.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles.

équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux

d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de

nettoyage:

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure,

liant universel). Enlever le matériau absorbé conformément aux

prescriptions.

6.4 Référence à d'autres

rubriques:

Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation,

voir points 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Aucune information disponible.

Conseil de manipulation en toute

sécurité:

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les

gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures à prendre pour éviter le

contact:

Aucune information disponible.



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et

bien ventilé.Protéger du gel.Ne pas stocker avec des acides ou des bases. Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Pas d'autres recommandations.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Туре	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
α,α'-(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω-hydroxypoly(oxyethylene)]	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 24,7 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 7 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 4,35 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 2,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 2,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
α,α'-(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω-hydroxypoly(oxyethylene)]	Station d'épuration	6,8 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	0,29 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,036 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	0,029 mg/kg	
	Terre	0,036 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,004 mg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des Mains: Informations supplémentaires: - gants en néoprène, Gants

en nitrile (NBR)

Protection de la peau et du corps: vêtement de protection

Protection respiratoire: S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de

filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court

terme.

Mesures d'hygiène:Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement

après toute manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas

boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protéger la peau en appliquant une pommade.

Contrôles environnementaux: Les dispositions de la protection de l'environnement

relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de

l'environnement sont à observer.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:liquideForme:liquideCouleur:Jaune pâleOdeur:mentholéeSeuil olfactif:non mesuréPoint de congélation:non mesuréPoint d'ébullition:132 °C

Inflammabilité: non mesuré

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - non mesuré

supérieure (%) :

Limites d'explosivité - inférieure non mesuré

(%):

Point d'éclair: > 110 °C

Température d'auto-inflammation: non mesuré

Température de décomposition: non mesuré

pH: 5 - 7 (100 g/l, 25 °C) dans l'eau

Viscosité

Viscosité, dynamique: non mesuré Viscosité, cinématique: non mesuré

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau: non mesuré Solubilité (autre): non mesuré

Taux de dissolution: Aucune information disponible.



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

Coefficient de partition (n-

octanol/eau):

non mesuré

Stabilité de la dispersion: Aucune information disponible.

Pression de vapeur: 20 hPa (21 °C)

Densité relative: non mesuré

Densité: 0,97 gcm3 (21 °C)

Densité apparente: Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative: non mesuré

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:non mesuréPropriétés comburantes:Non comburantTempérature minimale d'ignition:non mesuré

Corrosion des métaux: Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation: non mesuré

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: voir point "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique: Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et

d'une manipulation conformes

10.4 Conditions à éviter: Congélation.

10.5 Matières incompatibles: Comburants. Acides. Bases.

10.6 Produits de décomposition Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

dangereux:

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Ingestion: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: Aucune information disponible.

Composants:



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

```
\alpha,\alpha'-(1,4-Dimethyl-1,4-
                                  DL 50 (Rat, mâle): 6.370 mg/kg
      diisobutylbut-2-yne-1,4-
      diyl)bis[ω-
      hydroxypoly(oxyethylene
      )]
  Contact avec la peau
                                  DL 50 (ETAmél): 2.223 mg/kg
    Produit:
    Composants:
      \alpha,\alpha'-(1,4-Dimethyl-1,4-
                                  DL 50 (Rat, Féminin, Masculin): > 2.000 mg/kg
      diisobutylbut-2-yne-1,4-
      diyl)bis[ω-
      hydroxypoly(oxyethylene
      )]
  Inhalation
    Produit:
                                  Aucune information disponible.
    Composants:
      \alpha,\alpha'-(1,4-Dimethyl-1,4-
                                  CL 50 (Rat, 1 h): > 20 mg/l Poussières, brouillards et émanations, (Analogie)
      diisobutylbut-2-yne-1,4-
                                  CL 50 (Rat, 4 h): > 5 mg/l Poussières, brouillards et émanations, (Analogie)
      diyl)bis[ω-
                                   Vapeur, Aucune information disponible.
      hydroxypoly(oxyethylene
Toxicité à dose répétée
   Produit:
                                  Aucune information disponible.
   Composants:
     \alpha,\alpha'-(1,4-Dimethyl-1,4-
                                  NOAEL - Dose Sans Effet Nocif Observé (Rat, Oral, quotidien): 500 mg/kg
     diisobutylbut-2-yne-1,4-
                                  (Analogie)
     diyl)bis[ω-
     hydroxypoly(oxyethylene)
Corrosion ou Irritation de la Peau
   Produit:
                                  Aucune information disponible.
   Composants:
     \alpha,\alpha'-(1,4-Dimethyl-1,4-
                                  OECD 404 (Lapin, 24 h): Non irritant, (Analogie)
     diisobutylbut-2-yne-1,4-
     diyl)bis[ω-
     hydroxypoly(oxyethylene)
     1
```

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α , α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyethylene)

US-EPA-méthode (Lapin): Risque de lésions oculaires graves., (Analogie)

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α, α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyethylene)

test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429

(Souris): Sensibilisateur de la peau (Analogie)

Cancérogénicité



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

Produit:Aucune information disponible.Composants:α,α'-(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω-hydroxypoly(oxyethylene)Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune information disponible.

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyethylene)]

Essai de remutation bactérielle (OCDE 471): négatif (Analogie) Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (Analogie) Test de mutation du gène (OECD 476): négatif (Analogie)

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyethylene

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyethylene)

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Oral

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyethylene)

Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyethylene)

Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Non classé

Composants:



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

 $\begin{array}{ll} \alpha,\alpha'\text{-}(1,4\text{-Dimethyl-1,4-} & \text{Non class\'e}\\ \text{diisobutylbut-2-yne-1,4-}\\ \text{diyl)bis}[\omega\text{-}\\ \text{hydroxypoly(oxyethylene)}\\ \text{]} \end{array}$

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

α,α'-(1,4-Dimethyl-1,4diisobutylbut-2-yne-1,4diyl)bis[ωhydroxypoly(oxyethylene)

Aucune information disponible.

Autres dangers

Produit:

Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyethylene)]

CL 50 (Scophtalmus maximus (turbot), 96 h): 52 mg/l Eau salée

CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 36 mg/l (Analogie) CL 50 (Cyprinus carpio (Carpe), 96 h): 42 mg/l (Analogie) NOEC (Cyprinus carpio (Carpe), 96 h): 10 mg/l (Analogie)

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α,α'-(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω-hydroxypoly(oxyethylene NOEC (Daphnia magna, 48 h): 48 h): 166 mg/l Eau salée CE50 (Daphnia magna, 48 h): 88 mg/l (Analogie) NOEC (Daphnia magna, 48 h): 91 mg/l (Analogie) NOEC (Daphnia magna, 48 h): 43 mg/l (Analogie)

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-diyl)bis[ω -

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte), 72 h): 82 mg/l (OCDE

201) (Analogie)

CE 10 (Selenastrum capricornutum (algue verte), 72 h): 15 mg/l (OCDE

10/15



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

```
hydroxypoly(oxyethylene) 201) (Analogie)
Toxicité pour les microorganismes
 Produit:
                             Aucune information disponible.
```

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-CE50 (boue activée, 0,5 h): Approximatif 680 mg/l (OECD 209) diisobutylbut-2-yne-1,4-(Analogie) diyl)bis[ω-

hydroxypoly(oxyethylene)

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

```
Poisson
```

)]

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-Aucune information disponible. diisobutylbut-2-yne-1,4diyl)bis[ωhydroxypoly(oxyethylene

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-Aucune information disponible. diisobutylbut-2-yne-1,4diyl)bis[ωhydroxypoly(oxyethylene

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-Aucune information disponible. diisobutylbut-2-yne-1,4diyl)bis[ωhydroxypoly(oxyethylene)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-CE50 (boue activée, 0,5 h): Approximatif 680 mg/l (OECD 209) diisobutylbut-2-yne-1,4-(Analogie) divl)bis[ω-

hydroxypoly(oxyethylene)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants:



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4- 2 % (28 jr) Le produit n'est pas biodégradable.

diisobutylbut-2-yne-1,4- 10 % (60 jr) Le produit n'est pas biodégradable. (Analogie), aérobique

diyl)bis[ω- 0 % (28 jr) Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)] 6 % (28 jr, OECD 302 B) Le produit n'est pas biodégradable. (Analogie),

aérobique

25 % (57 jr, OECD 302 A) Le produit n'est pas biodégradable.

(Analogie), aérobique

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α , α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-

diyl)bis[ω-

hydroxypoly(oxyethylene)]

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

 α , α' -(1,4-Dimethyl-1,4-diisobutylbut-2-yne-1,4-

Aucune information disponible.

Log Kow: 1,8 - 2,5 21 °C (Méthode UE A.8)

diyl)bis[ω-

hvdroxypoly(oxyethylene)]

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Log Kow: non mesuré

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-

diisobutylbut-2-yne-1,4-

diyl)bis[ω-

hydroxypoly(oxyethylene)]

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-

diisobutylbut-2-yne-1,4-

diyl)bis[ω-

hydroxypoly(oxyethylene)]

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4-

diisobutylbut-2-yne-1,4-

diyl)bis[ω-

hydroxypoly(oxyethylene)]

Substance VPVB non classée Substance PBT non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

12/15



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

Composants:

 α,α' -(1,4-Dimethyl-1,4diisobutylbut-2-yne-1,4-

Aucune information disponible.

diyl)bis[ω-

hydroxypoly(oxyethylene)]

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Produit: Le produit est classé comme étant sensiblement dangereux pour l'eau

(selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le

sol, les eaux ou les égouts.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: compte tenu de la réglementation locale en vigueur. le

produit doit être transporté dans une installation

d'incinération agréée

Emballages Contaminés: Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages

vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des

risques possibles.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; ADN - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; AGW - Occupational exposure limit; ASTM - Société américaine de contrôle de matériaux; AwSV - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; BSB -Biochemical oxygen demand; c.c. - récipient fermé; CAS - Société d'attribution de numéros CAS; CESIO - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; CSB - Chemical oxygen demand; DMEL - Niveau effet minimal dérivé; DNEL Niveau effet zéro dérivé; EbC50 - median concentration in terms of reduction of growth; EC -Effective concentration; EINECS - Inventaire européen sur les produits chimiques; EN -European norm: ErC50 - median concentration in terms of reduction of growth rate: GGVSEB - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale: GGVSee - Décret sur les matières dangereuses mer; GLP - Bonne pratique de laboratoire; GMO - Organisme modifié par voie génétique; IATA - Association internationale de transport par avion; ICAO - Organisation internationale d'aviation civile; IMDG - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; ISO - Organisation internationale de normalisation; LD/LC - lethal dosis/concentration; LOAEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; LOEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; M-Factor - multiplying factor; NOAEL - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; NOEC - Concentration sans effet pouvant être observé; NOEL - Dose sans effet pouvant être observé; o.c. - récipient ouvert; OECD -Organisation pour la coopération et le développement économiques; OEL - Valeurs limites d'air au poste de travail; PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique; PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; REACH - Enregistrement REACH; RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; SVHC - Substances liées à des craintes particulières; TA - Instruction technique; TRGS - Règles techniques pour les matières dangereuses; vPvB - très persistant, très bio-accumulable; WGK - Classe de contamination de l'eau

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	D'après les données d'essais
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	D'après les données d'essais
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 3	D'après les données d'essais

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3



Version: 1.2

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 28.06.2022 Remplace la version: 07.01.2020

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation:

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Informations de révision

Avis de non-responsabilité:

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.